

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classés et des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
[denv.contact@province-
sud.nc](mailto:denv.contact@province-sud.nc)

N° 4096-2017/1-
ISP/DENV

Nouméa, le

- 3 FEV. 2017

Le Directeur

à

Madame
BP 1779
98890 PAITA

Objet : visite d'inspection réalisée le 8 décembre 2016 sur le centre de pension et d'éducation canine Des chiens et des hommes, sis au Mont Mou, commune de Païta
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 8 décembre 2016 sur votre centre de pension et d'éducation canine Des chiens et des hommes, sis au Mont Mou, commune de Païta.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement